 **Programmation 2021 des opérations de rénovation et   
 d'amélioration de la voirie départementale**

**AD du 12/02/2021 – Rapport n° 14-01**

Il s’agit d’approuver le programme 2021 des travaux de rénovation et d'amélioration de la voirie départementale, pour un montant d'Autorisation de Programme (AP) de 41 130 200 € TTC.



Chaque année, un programme de travaux relatifs à la voirie départementale est voté par le Conseil départemental du Val d’Oise. En prolongeant l'effort entrepris par le passé pour moderniser notre réseau départemental, long de 1108 km :

* Nous améliorons l'état des chaussées ;
* Nous entretenons le patrimoine des ouvrages d’art ;
* Nous traitons les points noirs générateurs d'accidents corporels ou de perturbations du trafic.

La programmation 2021 comprend notamment :

* 14 100 000 € pour le renouvellement des couches de roulement ;
* 6 000 000 € pour des réparations des ouvrages d’art ;
* 1 900 000 € pour divers travaux d'urgence ;
* 535 500 € pour des opérations de sécurisation de la voirie aux abords d’écoles ;
* 300 000 € pour un programme de Sécurité Routière ;
* 5 960 000 € pour notre programme de pistes cyclables.

Les travaux prévus en 2021 comprennent également des opérations votées aux programmes 2020 et antérieurs – ceux-ci n’ayant pu être réalisés en temps et en heure pour des raisons financières liées à la réduction des dotations de l’Etat au fil des ans ou bien du fait de la crise de la Covid-19.



Notre programme de travaux 2021 maintient notre effort sur l'entretien du patrimoine via :

* la réfection de couches de roulement et la rénovation d'ouvrages d'art ;
* les opérations de sécurité routière ;
* la mise en œuvre du Plan Vélo, avec un important programme de nouvelles pistes cyclables.

Ces choix stratégiques permettent de mobiliser l’aide financière régionale pour accompagner l’action du Département.



Le programme annuel 2021, d’un montant de 41 130 200 € TTC, présente un niveau global d’investissements élevé qui sera de nature à préserver notre réseau routier et à soutenir l’activité économique ainsi que l’emploi dans les travaux publics.